

Les congrès à Besançon

M. l'Adjoint BARETJE, Rapporteur : En réponse à M. le Conseiller Municipal Jean-Christophe BAS, M. le Maire m'a chargé de présenter au Conseil Municipal l'évolution des congrès à Besançon au cours du mandat actuel et leur situation actuelle.

Nous avons choisi de ne pas nous en tenir aux seules données statistiques du service Relations Publiques de la Ville de Besançon, mais de recouper ces données statistiques et aussi nos propres analyses avec celles du Palais des Congrès / Micropolis, du Kursaal, de l'Office du Tourisme et de l'Université de Franche-Comté. Notre présentation portera aussi sur l'avenir des Congrès à Besançon et en Franche-Comté afin de rendre cette présentation prospective et politiquement positive.

Par congrès, nous comprendrons les colloques, séminaires, Assemblées Générales Nationales, rassemblements d'une ou plusieurs journées, journées d'études, forums, Université d'été... ; par contre nous n'avons pas retenu les salons et autres expositions.

I - Les statistiques

- En 1989, si nous comparons les statistiques fournies par les diverses entités citées précédemment, la Ville de Besançon a accueilli 30 congrès et autres colloques soit 5 600 personnes à Micropolis au cours de 32 journées, soit près de 4 000 personnes au Kursaal au cours de 31 journées, et plus de 1 200 personnes dans d'autres structures d'accueil pendant 10 journées.

En 1989, la Ville de Besançon aura donc accueilli 10 800 congressistes pendant 73 journées.

- En 1990, les statistiques sont les suivantes : 37 congrès ont été organisés à Besançon dont 38 journées à Micropolis rassemblant près de 7 000 personnes, dont 33 journées au Kursaal regroupant plus de 5 000 personnes et 32 journées dans d'autres structures (essentiellement l'Université et l'Infop) soit près de 4 500 personnes.

En 1990, on peut estimer le nombre de congressistes reçus à Besançon à 16 500 durant 103 journées soit une augmentation de l'ordre de 40 %, par rapport à 1989.

- En 1991, 31 congrès ont été reçus à Besançon dont 23 journées à Micropolis regroupant plus de 5 300 personnes, dont 28 journées au Kursaal rassemblant près de 4 800 personnes, dont également 26 journées dans d'autres structures d'accueil comprenant 3 600 personnes.

En 1991, la Ville de Besançon a reçu moins de congressistes qu'en 1990, soit 13 700 au cours de 77 journées assez également réparties entre Micropolis, le Kursaal et les autres structures d'accueil (dont le Palais des Sports et les anciennes Ecoles Normales de Fort Griffon et de Montjoux).

- En 1992, la Ville de Besançon a accueilli 36 congrès dont 27 journées à Micropolis regroupant 4 500 personnes, dont 30 journées au Kursaal rassemblant 5 200 personnes, dont 32 journées dans d'autres structures ayant reçu 5 000 personnes.

En 1992, les chiffres précités font apparaître une globalité de 14 700 congressistes accueillis pendant 89 journées. La tendance d'un accueil extérieur à Micropolis et au Kursaal se confirme.

- En 1993, cinquième et dernière année pour laquelle nous possédons les chiffres précis du Kursaal et de Micropolis, nous avons accueilli à Besançon 33 congrès, dont 33 journées à Micropolis rassemblant 5 200 personnes, dont également 33 journées au Kursaal totalisant 4 800 personnes et enfin 25 journées dans d'autres structures pour 4 200 personnes.

En 1993, la Ville de Besançon a donc reçu encore 91 journées de Congrès représentant 14 200 congressistes, soit des chiffres équivalents à ceux de l'année 1992.

- En 1994, à l'aide des statistiques du Service Relations Publiques, il est possible d'extrapoler les données suivantes :

* 28 à 30 congrès ont été organisés à Besançon soit autour de 80 à 85 journées concernant 12 000 à 13 000 personnes.

* Ces statistiques encore incomplètes pour 1994 traduisent un certain tassement sans qu'on puisse juger s'il s'agit d'un élément conjoncturel ou structurel.

II - Part et politique de la Ville de Besançon en faveur des congrès

Il est intéressant de noter la part de la Ville de Besançon dans l'accueil des colloques et congrès ainsi que la politique menée par la collectivité locale, puisque l'actuelle présentation s'adresse aux Conseillers Municipaux de la capitale franc-comtoise.

Le tableau présenté par le service des Relations Publiques souligne plusieurs points :

* Tout d'abord, la subvention destinée aux congrès est passée de 55 000 F en 1989 à 130 000 F en 1991 (pour rester à ce même niveau depuis 3 ans), soit 136 % d'augmentation au cours des 2 premières années de mandat.

* Le nombre de congrès subventionnés par la Ville représente de 66 % à 75 % des congrès réellement organisés.

* L'initiative universitaire ou associative occupe 80 % des congrès organisés à Besançon.

* La Commission Municipale chargée d'attribuer une aide aux congrès opère à partir de critères objectifs comme le budget prévisionnel, le nombre de participants, le nombre de journées, l'origine régionale, nationale ou européenne des personnes accueillies, l'origine et le niveau des intervenants, mais aussi à partir d'éléments plus subjectifs comme l'impact produit sur la ville et la région, ou encore la nature même des études menées et leur répercussion sur la connaissance et l'économie de la région et de la ville.

* Grâce à des budgets plus conséquents, la fourchette des aides attribuées qui était de 1 500 F à 3 000 F en 1989, est passée de 3 000 F à 10 000 F en 1994. La moyenne par congrès a également progressé de 2 500 F à plus de 6 000 F entre 1989 et 1994.

En plus des crédits attribués par la commission municipale, la Municipalité a proposé des subventions exceptionnelles pour certains congrès à fort retentissement national ou européen (FNSEA, MSA Réseaux de Résistance, Rhin et Danube, Secrétaires Généraux de collectivités locales, etc.). Plusieurs congrès et autres colloques bénéficient également de prestations techniques non négligeables en plus de la subvention attribuée (fléchage, calicots, plantes vertes, vin d'honneur, etc.).

Les autres organismes subventionneurs sont principalement l'Etat et/ou l'Université pour les colloques scientifiques et les Universités d'été, la Région de Franche-Comté de 1990 à 1992 à raison de 300 000 F/an (mais plus rien depuis 1993), le Département du Doubs de manière plutôt inégale quant aux opérations retenues et aux sommes attribuées, les sponsors selon la nature et l'origine des organisations mises en place.

III - Avenir des congrès à Besançon et en Franche-Comté

La Directrice du Syndicat d'Initiative de Besançon et le Directeur du Palais des Congrès/Micropolis s'accordent pour souligner que Besançon, capitale régionale, gère au mieux les demandes d'accueil de colloques et congrès relativement nombreuses, mais ne suscite pas l'offre par une politique volontariste et d'incitation à venir à Besançon.

Comme cela a été décrit précédemment, la Ville de Besançon en tant que collectivité locale, intéressée indirectement par l'accueil de congrès, à partir d'objectifs économiques et de communication, fournit plusieurs efforts dans divers domaines : subventions, prestations techniques, accueil personnalisé et entretien préalable avec les organisateurs...

Les deux autres collectivités territoriales, le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté, sans être absents, semblent témoigner moins d'intérêt pour les colloques et congrès reçus à Besançon et en Franche-Comté et répondent de façon plus sélective.

L'avenir de Besançon «Ville de Congrès» passe par une vitesse supérieure quant à l'incitation. Celle-ci doit venir non seulement d'une politique commune et concertée des trois collectivités locales citées, mais aussi des partenaires privilégiés que sont notamment l'Office du Tourisme, l'Association des Foires et Congrès, l'Université de Franche-Comté et le Syndicat des Hôteliers.

Les capacités hôtelières existent à Besançon et dans les environs immédiats, il conviendrait mieux de mieux les faire connaître et de mieux gérer la répartition de l'accueil des congressistes.

La volonté de communication de Micropolis, du Kursaal, de l'Office du Tourisme existe, de la part des trois directeurs concernés, pour faire savoir combien Besançon est apte et prête à recevoir des congrès.

Nous souhaitons que des cellules simples mais efficaces, à l'image de celle des Relations Publiques de la Ville de Besançon se créent parallèlement à la Région de Franche-Comté et au Département du Doubs pour inviter fortement les organisateurs à venir nous voir afin de les aider, y compris matériellement, à mettre sur pied l'organisation de nouveaux colloques et congrès.

Le site de Besançon et sa situation de ville moyenne, capitale régionale au riche passé historique, ouverte au centre de l'Europe, devrait encore plus à l'avenir intéresser les protagonistes associatifs, universitaires, institutionnels et professionnels, désireux de rassembler un nombre de personnes variant de 50 à 2 000 en colloques, congrès, séminaires et autres journées d'étude à Besançon et en Franche-Comté.

Alors demain, tous réunis pour Besançon, Ville de Congrès.

Les Congrès subventionnés par la Ville de Besançon

Années	BP Somme mandatée	Nombre	Répartition	Fourchette	Subvention moyenne	Audience		
						Régionale	Nationale	Inter- nationale
1989	55 000 54000	12	Universitaire : 2 Associatif : 6 Professionnel : 3 Divers : 1	De 1 500 F à 3 000 F	2 500 F sauf congrès à subvention exceptionnelle	4	5	3
1990	100 000 100 000	27	Universitaire : 10 Associatif : 11 Professionnel : 4 Divers : 2	De 2 000 F à 5 000 F	3 700 F	7	11	9
1991	130 000 102 000	18	Universitaire : 7 Associatif : 6 Professionnel : 4 Divers : 1	De 3 000 F à 6 000 F	5 600 F	4	11	3
1992	130 000 130 000	28	Universitaire : 11 Associatif : 11 Professionnel : 5 Divers : 1	De 3 000 F à 8 000 F	4 600 F	13	6	9
1993	130 000 130 000	25	Universitaire : 7 Associatif : 11 Professionnel : 6 Divers : 1	De 3 000 F à 8 000 F	5 200 F	5	12	4
1994	130 000 130 000	21	Universitaire : 7 Associatif : 10 Professionnel : 3 Divers : 1	De 3 000 F à 10 000 F	6 190 F	8	12	5
			TOTAL : Universitaire : 44 Associatif : 55 Professionnel : 25 Divers : 7			41	57	33

M. LE MAIRE : On avait demandé à M. l'Adjoint BARETJE de nous donner les statistiques, la politique, l'avenir des congrès à Besançon et cela se termine par une adresse à tous «alors demain tous réunis pour Besançon Ville de Congrès», un beau slogan !

M. BARETJE : Monsieur le Maire, chers collègues, je suis persuadé que vous avez toutes et tous parcouru avec une grande attention ces quatre pages de rapport et également le tableau qui l'accompagne. Je me limiterai donc à deux observations afin d'avoir une meilleure perception du document en votre possession.

Première observation : le développement des congrès à Besançon est l'affaire de tous et de tous les milieux, c'est-à-dire bien sûr les milieux politiques avec les trois collectivités, Ville, Département, Région mais aussi tout le milieu économique, milieu universitaire, milieu culturel, milieu sportif, milieu associatif. Seconde et dernière observation : la Ville de Besançon, quant à elle, a produit un effort important au cours de ces six dernières années tant par la forte progression des subventions attribuées pour les congrès et les prestations techniques apportées que par l'accueil régulier préalable des organisateurs, également par les soins prodigués à ces mêmes organisateurs.

Mme FOLSCHWEILLER : Juste une petite remarque car je me suis déjà trouvée dans la situation d'organiser une réunion nationale associative et ce qui manque à Besançon c'est le logement pour budget réduit type auberge de jeunesse. Bien sûr, il y a le Centre International de Séjour mais c'est limité. Donc, c'est très bien les congrès mais ça ne touche qu'un certain milieu et si on ne peut pas loger les participants !

M. BAS : J'avais demandé que ce rapport nous soit présenté, je remercie M. BARETJE d'avoir effectué ce travail. Je me souviens très bien quand je vous avais demandé un rapport, avoir rappelé l'importance en terme économique du tourisme d'affaire, je voudrais le repréciser ici. Un touriste d'affaires ou un congressiste représente, on estime, l'équivalent de trois touristes en terme de dépenses de touriste patrimonial et il a une importance économique naturellement importante. Il y a également une autre importance en terme de relais d'opinions, en terme de démultiplicateurs sur l'image d'une ville, donc je crois que c'est un secteur important et qu'il n'est pas utile de se pencher dessus même très brièvement, même si l'heure ne s'y prête pas.

Juste un mot tout de même pour dire que les résultats ne sont pas très bons. Si on regarde effectivement en 1990 en chiffres globaux on est à 16 500, en 1992 à 14 700, en 1993 à 14 200 donc il y a une baisse progressive et sur 1994 on nous annonce un certain tassement sans nous donner de chiffres. Donc les chiffres, semble-t-il, ne sont pas très bons. Je crois qu'il faut essayer d'inno ver. Pour avoir une toute petite expérience en la matière, je crois qu'il y a peut-être une erreur de méthodologie. En effet, M. BARETJE nous dit que de gros efforts ont été faits, et c'est vrai, en terme de subvention pour des congrès mais je crois savoir que ce ne sont pas les subventions qui attirent les congrès. Il y a d'autres recettes pour le faire, notamment ce qui a été réalisé dans plusieurs villes de France, à savoir la mise en place d'une structure spécifique permanente, à l'image de ce qui a été fait et d'ailleurs très bien fait pour les associations, l'Association 1901 Conseils qui serait à la disposition des associations, des entreprises, des organisations professionnelles soit locales, soit régionales, soit nationales qui veulent organiser un congrès à Besançon. Vous nous avez indiqué que des efforts ont été faits en terme de fleurissement, d'accompagnement, d'accueil mais c'est plus qu'il faut faire. Il faut peut-être démarcher les entreprises qui pourront proposer à des organisations professionnelles par exemple de tenir leur congrès dans la ville. Il faut pouvoir leur dire qu'il y a à leur disposition une structure, même légère, qui pourrait être par exemple confiée à des étudiants ou à des gens en recherche d'emplois ; puisqu'on parlait tout à l'heure d'insertion, c'est là une belle opportunité. Il y aurait certainement beaucoup d'autres propositions mais ce n'est ni l'heure ni le moment. On y reviendra probablement prochainement.

M. FOUSSERET : C'est une excellente proposition, tellement bonne que la directrice de l'Office du Tourisme a rencontré M. GAUTHIER, Directeur du Parc des Expositions et des Congrès et je vais également le rencontrer prochainement pour mettre en place avec cette association un bureau des congrès dans un lieu clairement repéré avec un numéro de téléphone unique. Donc c'est une idée qui suit son chemin. Je pense que vous serez satisfait et je crois qu'effectivement pour les sociétés et organismes qui veulent venir à Besançon en congrès, il est important qu'on puisse mettre ce service à leur disposition.

M. BARETJE : Ce qui vient d'être dit est écrit dans le rapport au début du paragraphe 3 «avenir des congrès en Franche-Comté». C'est vrai que le constat que Micropolis et l'Office du Tourisme peuvent faire est le même. On a géré les demandes qui sont arrivées mais nous n'avons pas suscité suffisamment un certain nombre d'offres qui permettraient à des congrès de venir.

Je remercie Jean-Louis FOUSSERET de nous dire que c'est prévu maintenant qu'ils se sont réunis. Je voulais dire aussi que je ne crois pas qu'il appartient à la Ville de mettre en place elle-même cette structure. Il y a l'Office du Tourisme et Micropolis, ce sont des entités qui existent, et cela est de leur compétence, avec l'aide de la Ville bien sûr et des autres collectivités locales, il ne faut pas oublier que le Département fait des efforts souvent inégaux et que la Région ne donne plus rien depuis maintenant deux ans. Je crois que si nous multiplions les congrès à Besançon, cela ne pourra se faire qu'avec l'appui des

trois collectivités locales, et non uniquement la Ville de Besançon même si les congrès se déroulent bien sûr dans la capitale régionale qui est Besançon.

M. JACQUEMIN : La question se pose de savoir à terme quels seront les programmes de modernisation du Parc des Expositions et notamment des bâtiments les plus anciens si on veut avoir un équipement d'une dimension régionale qui puisse effectivement avoir un caractère extrêmement attractif. Il y a bon nombre d'équipements qui nous manquent, il y a beaucoup de bâtiments dont on peut dire qu'ils sont maintenant vétustes. Et si on veut que le Parc des Expositions joue vraiment son rôle, des investissements seront nécessaires. Je crois que les collectivités membres de l'association en sont bien conscientes. Pour le moment, pour répondre tout simplement à la remarque de M. BARETJE, je lui dirai que la Région n'est pas partenaire du Parc. Dans l'association, il y a Conseil Général, Ville et Chambres Consulaires mais pas la Région. Elle est intervenue à la demande, ancienne d'ailleurs puisque cela avait été accordé par Edgar FAURE, d'un appui de remboursement d'emprunt mais c'était temporaire. Il y a tout de même, sans vouloir être exhaustif sur les besoins d'avenir dans les financements, une vraie question.

M. LE MAIRE : La vraie question est de savoir, Monsieur le Conseiller Régional, si effectivement un jour la Région se décidera à appuyer toutes ces démarches des autres collectivités. Elle l'a fait pendant 5 ans mais les demandes réitérées et nous en avons déjà parlé depuis plusieurs années, ont toujours reçu une réponse négative et nous le regrettons.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois qu'il faut poser le problème un peu différemment. Il faut demander à la Région, sur un programme véritablement régional d'investissements du Parc, une définition d'activités de cette structure, de devenir membre effectivement de l'association. Cela passe naturellement, Monsieur le Maire, forcément par un débat régional puisque d'autres villes pourraient tout à fait demander des participations similaires, il faut que le débat soit ouvert. Pour le moment ce n'est pas tout à fait en ces termes, et vous le savez bien, qu'a été posée la question à l'Assemblée Régionale.

M. LE MAIRE : Si vous appuyez cette demande, on essaiera de voir effectivement si on peut arriver à mieux.

La discussion est close.

Dont acte.